

MARCHEURS, PIÉTONS ET EMBARRAS DE PARIS

Il y a encore - pour combien de temps ? - des Parisiens accros à l'automobile qui continuent à circuler en voiture dans la capitale.

Les autres, et ils sont de plus en plus nombreux, utilisent les transports en commun et circulent à pied. La marche est devenue un mode de transport plus utilisé que le vélo et tout à fait comparable au bus pour les distances parcourues. Le piéton a remplacé le promeneur. Il envahit les trottoirs, qu'il soit habitant de la Ville, touriste ou résident en banlieue et travaillant *intra-muros*.

Et pourtant, dans les aménagements réalisés ces dernières années par la Ville, son importance ne semble pas vraiment prise en compte : trottoirs rétrécis pour les besoins du stationnement ou la circulation des cyclistes, multiplication des obstacles de tous ordres, à commencer par le mobilier urbain. Le piéton de Paris circule de plus en plus rarement avec aisance dans la ville.



Qui n'a jamais pesté d'être obligé de marcher en file indienne sur un trottoir étroit où il y a tout juste la place pour se croiser ? Qui n'a jamais été bousculé sans ménagement par des passants pressés ou des groupes compacts en visite ? Qui n'a jamais évité de justesse un planchiste ou un roller faisant du gymkhana entre les passants ?

L'espace urbain n'est pas extensible. Et ces derniers temps, ce sont les terrasses des lieux de restauration qui, en empiétant sur ce territoire, ont contribué à aggraver le problème. Nous en avons déjà parlé.

Les Parisiens aiment leurs cafés et les terrasses, cela fait partie du paysage et de l'art de vivre à Paris. Mais ils sont très sensibilisés sur les nuisances engendrées par cette évolution. Combien de fois en conseils de quartier avons-nous entendu des mères de famille ou des personnes âgées s'étonner des difficultés croissantes à circuler à pied !

Tous ont du mal à comprendre que depuis quelques années, car c'est un phénomène récent, on laisse certains établissements en prendre à leur aise avec les règlements, jusqu'à mettre en danger la circulation des piétons. Le laxisme ambiant incite, en effet, un nombre croissant d'établissements à transgresser les règles. Si cet état de fait est plus général dans le centre de Paris, on le constate néanmoins dans tous les arrondissements.

Un événement très récent vient d'attirer l'attention sur ce sujet sensible. La cour d'appel de Paris, le 15 mai dernier, a confirmé les décisions prises en première instance contre huit commerces de la rue Montorgueil verbalisés pour avoir occupé l'espace public avec leurs terrasses bien au-delà des limites fixées par la Ville.

Ce rappel à la règle est important, car toutes ces entorses sont perçues comme des incivilités qui contribuent à développer chez les habitants l'idée d'un abandon de l'espace public aux plus forts et donc un sentiment d'insécurité.

Dans cette affaire, il ne s'agit pas, comme certains commentateurs l'ont dit, de brimer les commerçants mais de les ramener à un comportement plus raisonnable et respectueux des cadres fixés par la loi.